Ivresse et injures envers le gouvernement. — Lagent Dospierre a arrêté Henri Morello, 29 ans, lisseur, rue Turenne, 7, pour ivresse et injures envers le gouvernement.

Accident. — Un accident qui aurait pu avoir de plus graves conséquences, est arrivé mardi après-midi au peignage de M. Vinchon.

Mlle Léonie Decrock, bobineuse, en voulant nettoyer son métier a eu le poncet de la main gauche écrasé.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Lapers, elle a pu retourner chez ses parents, qui habitent Croix.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie a éclaté hier matin vers six heures, dans des balles de coton de M. Allard-Roussel, rue du Duc.

C'est un employé de la maison, qui, aperçevant la fumée surtout d'une balle de coton, a donné l'alarme. Le personnel s'est mis immédiatement à l'oeuvre et a réussi à éteindre le feu à l'aide de seaux d'eau.

M. Lhuck, commissaire de police du 1e arrondissement, a couru sur les enquêtes sur le sinistre dont la cause n'est pas connue.

Arrestations. — On a procédé hier à l'arrestation d'Abel Leblanc, 18 ans, sans domicile, inculpé de vagabondage et mendicité.

— Depuis quelqu'temps déjà Mme Auguste Nutiens, cabaretière, rue du Fresnoy, avait à plaindre des brutalités de son mari.

Dimanche dernier encore, il voulut la battre, mais plusieurs personnes présentes s'interposèrent et réussirent à le calmer.

Hier matin il recommença, lorsque Mme Nutiens ne pouvant plus tenir se décida à porter plainte.

M. le commissaire du 1er arrondissement a procédé à son arrestation.

MÉNAGÈRES, qui prenez souci du votre santé et de la santé de votre famille, achetez le beurre de table délicieux, garanti pur, délicat, tonique, analysé, de la grande laiterie d'Oostcamp.

Dépôts à *Roubaix* : Rue du Bois, 43 ;
Rue de l'Industrie, 2 ;
Place de Roubaix, 150 ;
— *Tourcoing* : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1.

Le beurre arrive frais tous les jours de la laiterie, c'est une économie de s'en servir pour la cuisine à laquelle il donne un parfum exquis, il se vend 1 fr. 60 le kilog.

Nota. — Aucune autre maison du Nord de la France ne peut prétendre ni s'exonérer du beurre, exiger sur chaque motte la marque de la laiterie d'Oostcamp. 12aa22) 6378

TOURCOING

Un homme broyé par un train

près du Pied-de-Bœuf

Mardi soir, vers 9 h. 1/4, M. Oscar Kimpe, cantonnier au Chemin de fer du Nord, dont la femme est garde-barrière au passage à niveau 175, entre la gare de Roncq et le Pied-de-Bœuf, l'avait remplacé au passage du train de Tourcoing pour Menin, à huit heures et demi.

En fermant la barrière, il aperçut sur la voie une jambe coupée au-dessus du genou. Aussitôt il ne mit à effectuer des recherches le long de la voie.

A 50 mètres de la barrière, il trouva dans le fossé peu profond bordant la voie, un homme qui, à son approche lui cria : « Est-ce qu'on ne m'enlève longtemps ici ? »

Cet homme était mutilé. Non loin, le cantonnier trouva l'autre pied de ce malheureux coupé au-dessus de la cheville. Il reconnut de suite le blessé pour être le nommé Jules Dhalluin, dit Divine, 57 ans, trieur, demeurant à Roncq avec sa mère et son frère et travaillant à Tourcoing.

M. le commissaire de police, M. Testaniniet de la gare du *Pied de Bœuf*, informa de l'accident et retourna sur les lieux avec le chirurgien M. Guermonprez, M. Pit, cultivateur et deux autres personnes. On s'était aperçu d'un malaise sur lequel on plaça l'infortuné que l'on transporta ainsi.

Il avait perdu du sang en abondance et à moitié du parcours il fut pris d'une syncope. Quand on arriva à l'estaminet il ne donnait plus signe de vie. On prévint aux 101 M. Delattre, commis aire de police, à Roncq et M. le docteur Gaillast qui arriva bientôt, mais ne put que constater le décès.

L'enquête commencée à établi que Dhalluin, en rue de raccourcir sa route, car la maison qu'il habite est située le long de la voie, s'était engagé sur la ligne ferrée et qu'il n'a pas entendu venir le train qui l'a tamponné par derrière.

Le cadavre a été transporté hier à Roncq.

Il y a 2 ans, le frère de la victime qui était alors ouvrier en garni ssin à Châlons, où victime en revenant en permission d'un accident de chemin de fer. En passant la main par le chassis au moment du passage d'un autre train, il fut atteint par un morceau de wagon resté ouvert et eut le bras fracturé à trois places.

Il avat touché une indemnité de 5000 fr. de la Compagnie.

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges, Pierre Herman, 27 ans, tailleur, sortant de la prison de Lous, et réclamé par le parquet de Courtrai pour tentative de vol.

Le franc. — Les prépossés du Pont de Neuville ont arrêté François Barré, 25 ans, fleur à Tourcoing, et Auguste Lecrivain, 16 ans, ouvrier de ferme, porteurs de marchandises de contrebande.

Arrestation sur jugement. — La gendarmerie de Tourcoing a arrêté et conduit à Lille en vertu d'un extrait du jugement de la Cour d'appel, Victor D..., agent d'affaires.

Ce dernier, qui avait été condamné par le tribunal correctionnel à 8 mois avec application de la loi Bérenger, avait appelé du jugement.

La cour de Douai réduisit la peine à trois mois, mais lui retira le bénéfice de la loi Bérenger.

Photographie Artistique et Industrielle

82, *rue Desurmont, TOURCOING*

Succursale de la Maison ELKAN, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés.

RONCQ

Emile Vayrisock, 18 ans, recherché par la police de Roncq et de Tourcoing et condamné par défaut à plusieurs peines d'emprisonnement pour coups, s'est fait pincer mardi soir, alors qu'il avait cassé les vitrines sur Mme Dernder, cabaretière et sa fille. A l'arrivée du garde-champêtre, il chercha à frapper ce dernier qui put le dompter.

LINSELLES

M. Paul Delannoy, fermier au Blanc-Four, à Roncq, s'était rendu à Linselles, lorsqu'en passant vers 9 heures 1/2 du soir, longeant la fabrique Boutemy, il fut atteint aux jambes par un jet de vapeur s'échappant d'un tuyau qui passe dans le mur. Il a reçu des brûlures graves.

Déjà des plaintes ont eu lieu concernant la position de ce tuyau d'échappement de vapeur, et le gendarmerie d'Halluin avait fait des enquêtes qui n'aurent pas de suites.

Le blessé, transporté chez lui, est soigné par M. le docteur Gallissot. L'accident dont il a été victime semble avoir ébranlé sa raison ; il ne cesse de pleurer.

LILLE

Les accidents. — Hier, M. Victor-François Caudron, 27 ans, rue de Jullers, 94, est tombé et malheureusement en descendant de voiture, qu'il s'est blessé assez sérieusement au front. Il a été admis d'urgence à l'Hôpital de la Charité.

— Le même jour, vers neuf heures et demie du matin, à proximité du pont du chemin de fer, rue du Grand-Hôpital, à Fives, un jeune cheval attelé à la voiture de maître de M. Mullié-Delecaille, rue de Bandes Wodde. Il fut, entraîné en emportant la voiture dans locomotive et s'empira dans la direction de Lille.

Sur le siège se trouvaient un cocher et un valet de pied. Ce dernier, M. Georges Garmin, se jeta en bas de la voiture et s'en tirait pour la peur. Il n'en fut pas de même malheureusement du cocher, M. Sculbert qui tirait sur les rênes.

En cherchant à maîtriser le cheval, il fut projeté sur la chaussée et tomba sur la bordure du trottoir. On le releva gravement blessé à la tête ; il avait le front ouvert. A ce avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Wartel, il a été transporté à son domicile, rue du Pont, à l'aide d'une civière.

Quant au cheval, il continuait sa course folle et, à une cinquantaine de mètres du pont se jetait sur le chariot de M. Lagrange, fabricant à Hellemmes. Dans le choc, la voiture de M. Mullié fut brisée et les harnais rompus.

Enfin, à 150 mètres plus loin, il fut arrêté par M. Créteur, charretier, à Hellemmes.

LE NORD

Un infanticide à Lomme

Hier, le Parquet est transporté à Lomme au sujet d'un infanticide qui défraie actuellement toutes les conversations.

Mardi soir, vers 6 heures, la fille Louis Lelry, 20 ans, cour Picavet, déjà mère de deux enfants, se sentant prise des douleurs de l'enfantement, s'est rendue dans les lieux d'aisance qui étaient fermés ; puis elle a abandonné le petit être qui est tombé au fond de la fosse d'aisance qui venait d'être vidée récemment.

L'enfant, du sexe féminin, n'est pas mort dans la chute ; il porte une blessure à la tête et une autre à la jambe droite. Une voisine a donné l'alarme et plusieurs personnes ont retiré l'enfant.

Wavrin. — On nous écrit de cette commune :

La veille de la Noël, M. Jules Dubayon, cultivateur, propriétaire municipal à Wavrin, descendait du train ouvrier de huit heures du soir, de L. Ed. Don à la halte de la Fontaine. Ses compagnons de route, s'étaient sortir du wagon, et ont reconnaissent avec que l'arrêt a été insuffisant pour lui permettre de descendre.

Le conducteur du train, le garde-barrière qui devait en le trouver à leur poste, ne s'aperçurent de rien.

Vers 9 heures 20, c'est-à-dire à h. 20 après le passage du train, des passants trouvaient sur le quai, en pleine clarté de la seule lumière qui se trouve à cette halte, le corps presque inanimé et sanglant du malheureux Dubayon.

Transporté dans une maison voisine, il reçut immédiatement les soins empressés de notre docteur Lemoine et Sulleau, qui reconnaissaient que Dubayon se trouva dans un état comateux, attribué à une contusion cérébrale, et surtout à un refroidissement causé par un séjour de deux quarts d'heure sur le gravier, une température de 8 à 10 degrés au dessous de 0.

Dubayon a succombé deux jours après sans avoir repris connaissance.

Comment qualifier la négligence des employés de la compagnie, qui ne s'aperçurent pas de cet accident, pas plus au train de hier, rés qu'à celui du 19. Attendu que le garde barrière n'a pas été prévenu, par le conducteur de ce dernier train, mais par les voyageurs qui l'ont informé, il dit tra m.

L'Administration supérieure du chemin de fer du Nord est également responsable, en effet, un mois auparavant, une dame de Wavrin, Mme veuve Ugeux, en descendant du même train a été traînée sur un parcours de plus de 3 mètres, et n'a dû son salut qu'à la mauvaise qualité de sa robe. Les enfants de cette dame, qui se trouvaient avec elle même compartiment n'ont pas pu descendre, et sont allés jusqu'à Don, le train n'ayant pas relevé sa marche.

Une plainte a été portée à cette époque, un commissaire spécial est venu à Wavrin faire une enquête, mais l'Administration supérieure, n'a pas pris les mesures nécessaires pour empêcher des accidents de ce genre de se renouveler.

Et le malheureux Dubayon est aujourd'hui victime de la négligence coupable des agents de la Compagnie du Nord.

Le conseil municipal de Wavrin vient de protester contre cette façon d'agir, il demande à que les trains à la halte de la Fontaine s'arrêtent de façon à permettre aux voyageurs d'y descendre sans exposer leur vie ; 2° que la quai soit allongé et élargi pour éviter les accidents sur un passage trop restreint.

Nous appelons tout particulièrement l'attention des pouvoirs publics sur des faits aussi regrettables, et nous espérons que la Compagnie du Nord donnera satisfaction aux habitants de Wavrin et que les agents responsables, seront sévèrement punis.

DUNKERQUE

Mortsville. — Hier matin, vers neuf heures, on a trouvé mort M. Julien Coslambre, 77 ans, pédicure, dans son appartement, rue des Chandronniers. La santé de M. Coslambier avait été ébranlée par la mort de sa femme.

Chronique maritime. — Le steamer français « Cayor », capitaine Ingelance est parti de Rainque le 3 janvier pour Dunkerque et Bordeaux avec arachides (attendu vers le 17 courant à Dunkerque).

— Le steamer anglais « Beeswing » est parti de Lagos le 6 janvier, allant de Nicolsaff à Dunque avec orge (attendu du 12 au 13 courant à destination.

Vol à la foire. — Mardi soir, vers neuf heures un quart, Ingent François, de service place Jean-Bart, sur la plainte de M. Rémy Désiré, marchand bijoutier et sur les indications de M. Verspeuer Marcel, employé à la bastique en face, a arrêté un individu qui forcé porteur de neuf brochés, un centon à épitoher les lapemes, un coupon à dessert, une pierre ovoïd, un porte-monnaie et une petite glace, volés sur la foire. Cet individu du nommé Blanchet se put justifier de la provenance des ces objets et a été mi-tenu.

Locobergbe. — Une enquête est ouverte au sujet de différents cas de rage qui se sont produits dans cette commune. Il y a quelques jours, le chien de M. Dalle, est arrêté furtivement dans la cour de la ferme Lendron et a tué six poules et mordu un chien. M. Landron tua le chien d'un coup de fusil et le fit examiner par le docteur Lyonnet qui a reconnu cette bête atteinte d'hydrophobie au plus haut degré.

Tous les chiens, mordus par celui de M. Dalle, ont été abattus, sauf que plusieurs moutons de la ferme Mes-enchaux.

Saint-Pol-sur-Mer. — Un livret de caisse d'épargne, portant le numéro 41,772 et appartenant à M. Lucien-Alphonse Erkelbout, a été trouvé et décédé que la police de la réclamation ne lui doit pas applicable et a informé le jugement d'avant.

Traduit avant la Cour d'Amiens, chambre des appels correctionnels, notre récidiviste a été condamné simplement à sept mois de prison, avec imputation de détention préventive.

Berlice aux Bois. — Un incendie dû à la malveillance a détruit dimanche soir une meule de fèves appartenant au maire de la commune. Le gendarmerie a ouvert une enquête.

BÉTHUNE

Bruay. — Mardi vers midi, un incendie est déclaré dans un grenier près du bâtiment central aux grands bureaux de la Compagnie des mines de Bruay.

Le feu s'est communiqué à la charpente par une large fissure à la cheminée qui se trouve dans le cabinet de travail de M. Dolle, ingénieur en chef de la Compagnie.

Les pertes occasionnées par le feu et l'eau sont évaluées à 10 000 francs environ. Il y a assurance.

SAINT-OMER

Travail des enfants des filles mineures et des femmes

La commission permanente du Conseil général du Pas-de-Calais instituée en vertu de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie a arrêté ainsi qu'il suit la liste des membres de cette commission pour l'arrondissement de Saint-Omer.

MM. Lourel Odavy, maire, Boulogne-sur-Mer, Zaikarque — Bronquart Henri, ouvrier de santé, maire de Lumbres — Pierrot Edouard, conseiller d'arrondissement à Saint-Omer — Bellocq Charles, docteur en médecine, à Saint-Omer. — Facon Jules, André, chanoine, curé, maire d'Aire — Lemoine Julien, conseiller général, maire d'Etaples — Ur Alexandre, Alcide, adjoint au maire d'Aiguen Lefort, ouvrier, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Omer.

Outre les membres ci-dessus désignés, la commission comprend, en vertu du droit, les membres de droit qui sont : 1. L'inspecteur divisionnaire en résidence à Calais — 2. Les président et vice-président du conseil des prud'hommes du chef-lieu de la circonscription.

Les industriels nommés à la loi sont invités à transmettre à la sous-préfecture dans le délai d'un mois, les observations qu'ils auraient à formuler au sujet de la mise à exécution de l'ordonnance des règlements rendus pour son application.

Vol. — Un malfaiteur inconnu a dérobé hier soir, dans une voiture stationnant devant la maison de M. Tilloux, négociant, Grand'Place, un paquet de drap blanc provenant de la maison de M. Bernard Michalin, fabricant de lingerie, et adressé à M. Calonne, à Moulle.

Aire — On a retiré du canal le cadavre de M. Louis Digan, domestique de ferme chez M. Bailleul-le à Molinghem.

On ignore la cause de cet accident.

CALAIS

Vol dans une cuisse. — Stéphanie Lamourd, 39 ans, ouvrière, demeurant rue de la Mèche pour vol d'un christ d'une valeur de 45 francs, dans l'église du Sacré-Cœur.

Boite non adresse frauduleuse. — En ouvrant son café hier matin, M. Derwayn-Gouge, boulevard Jacquard, s'est aperçu que l'on avait fraîtuée la boîte aux lettres installée à l'angle de son café et de la rue des Moulins.

Cette boîte ne contenait plus aucune lettre.

AUX PERSONNES PRÉVOYANTES !

Il est excessivement rare qu'une personne qui a été atteinte par l'INFLUENZA, cette maladie qui depuis quelques années a fait de si nombreuses victimes.

BANYULS-TRILLES

DANS TOUS LES CAFÉS
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 10 Janvier 1894

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

TOURCOING

Une adroite voleuse. — Il y a quelque temps la nommée Amélie Ville, plombre chez M. Deschamaker, horloger à Tourcoing et sous prétexte de faire raccommoder un ressort de montre, elle enleva sur le comptoir une montre et s'en alla ensuite tranquillement. Lorsque M. Deschamaker s'aperçut du vol il courut à la plaignante qui prévenant la retrouver porta plainte à la police. Amélie Nolla fut arrêtée. Bien qu'elle nie très énergiquement l'audience. Reconnaît qu'elle a été coupable et imputée, le Tribunal la condamne à deux mois d'emprisonnement.

FRETIN

Procès de Chasse. — M. Duchy, pharmacien à Lille poursuit en correctionnelle MM. Derozbaix Alexandre et Planck, cultivateur, demeurant à Fretin qui, le 15 octobre dernier, ont été pris par son garde en attitude de chasse. D'où, naturellement procès verbal.

A l'audience M. Cointrelle réclame au nom de M. Duchy à chacun des prévenus cinquante fr. de dommages-intérêts.

Mais MM. Derozbaix et Planck, nient énergiquement avoir chassé sur les chasses de M. Duchy et nient même les avoir traversés.

Les témoins à charge et à décharge sont entendus. Puis M. Vanaerdt, plaide l'acquittement en faveur de M. Derozbaix.

Le tribun l'adelire l'affaire mise en délibéré jusqu'à ce que M. Derozbaix et Planck aient fait soit parvenu.

Il remet aussi son jugement à une date ultérieure en ce qui concerne Planck.

C. DELATTE.

Cour d'appel de Douai

Le procès de « Révéil »

La Chambre des appels correctionnels a rendu son arrêt et confirmé le jugement du tribunal de Béthune, déclarant valable la citation de la Compagnie de Carfax.

Le Réveil annonce qu'il fera opposition à ce jugement rendu par défaut.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Vinoy Charles, 32 ans et Delnette Philomène, femme Vinoy, 27 ans, cabaretiers à Fontaine-au-Bois, 1 mois d'emprisonnement et 25 francs d'amende.

Parbier Désiré-Joseph, 36 ans, manœuvre à Maubeuge, vols, 6 mois d'emprisonnement. (Défaut).

Vélvandrin Louise, veuve Colin, 36 ans, ménagère à Wignehies ; Wiez Florent, 57 ans, boucher à Fépignies ; Goret Aimé, 34 ans, manœuvre à Fépignies ; Goret Joseph, 17 ans, colporteur à Sivry, pour coups et bris de clôture, chacun 25 francs d'amende.

Lacroix Jean-Baptiste, 35 ans, pedleur à Hautmont, coups et bris de clôture, 1 mois, défaut. — Bourlet Henri, 34 ans, journalier sans domicile, coups, 1 mois sur opposition.

Tous les chiens, mordus par celui de M. Dalle, ont été abattus, sauf que plusieurs moutons de la ferme Mes-enchaux.

Saint-Pol-sur-Mer. — Un livret de caisse d'épargne, portant le numéro 41,772 et appartenant à M. Lucien-Alphonse Erkelbout, a été trouvé et décédé que la police de la réclamation ne lui doit pas applicable et a informé le jugement d'avant.

Traduit avant la Cour d'Amiens, chambre des appels correctionnels, notre récidiviste a été condamné simplement à sept mois de prison, avec imputation de détention préventive.

Berlice aux Bois. — Un incendie dû à la malveillance a détruit dimanche soir une meule de fèves appartenant au maire de la commune. Le gendarmerie a ouvert une enquête.

BÉTHUNE

Bruay. — Mardi vers midi, un incendie est déclaré dans un grenier près du bâtiment central aux grands bureaux de la Compagnie des mines de Bruay.

Le feu s'est communiqué à la charpente par une large fissure à la cheminée qui se trouve dans le cabinet de travail de M. Dolle, ingénieur en chef de la Compagnie.

Les pertes occasionnées par le feu et l'eau sont évaluées à 10 000 francs environ. Il y a assurance.

SAINT-OMER

Travail des enfants des filles mineures et des femmes

La commission permanente du Conseil général du Pas-de-Calais instituée en vertu de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie a arrêté ainsi qu'il suit la liste des membres de cette commission pour l'arrondissement de Saint-Omer.

MM. Lourel Odavy, maire, Boulogne-sur-Mer, Zaikarque — Bronquart Henri, ouvrier de santé, maire de Lumbres — Pierrot Edouard, conseiller d'arrondissement à Saint-Omer — Bellocq Charles, docteur en médecine, à Saint-Omer. — Facon Jules, André, chanoine, curé, maire d'Aire — Lemoine Julien, conseiller général, maire d'Etaples — Ur Alexandre, Alcide, adjoint au maire d'Aiguen Lefort, ouvrier, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Omer.

Outre les membres ci-dessus désignés, la commission comprend, en vertu du droit, les membres de droit qui sont : 1. L'inspecteur divisionnaire en résidence à Calais — 2. Les président et vice-président du conseil des prud'hommes du chef-lieu de la circonscription.

Les industriels nommés à la loi sont invités à transmettre à la sous-préfecture dans le délai d'un mois, les observations qu'ils auraient à formuler au sujet de la mise à exécution de l'ordonnance des règlements rendus pour son application.

Vol. — Un malfaiteur inconnu a dérobé hier soir, dans une voiture stationnant devant la maison de M. Tilloux, négociant, Grand'Place, un paquet de drap blanc provenant de la maison de M. Bernard Michalin, fabricant de lingerie, et adressé à M. Calonne, à Moulle.

Aire — On a retiré du canal le cadavre de M. Louis Digan, domestique de ferme chez M. Bailleul-le à Molinghem.

On ignore la cause de cet accident.

CALAIS

Vol dans une cuisse. — Stéphanie Lamourd, 39 ans, ouvrière, demeurant rue de la Mèche pour vol d'un christ d'une valeur de 45 francs, dans l'église du Sacré-Cœur.

Boite non adresse frauduleuse. — En ouvrant son café hier matin, M. Derwayn-Gouge, boulevard Jacquard, s'est aperçu que l'on avait fraîtuée la boîte aux lettres installée à l'angle de son café et de la rue des Moulins.

Cette boîte ne contenait plus aucune lettre.

AUX PERSONNES PRÉVOYANTES !

Il est excessivement rare qu'une personne qui a été atteinte par l'INFLUENZA, cette maladie qui depuis quelques années a fait de si nombreuses victimes.

BANYULS-TRILLES

DANS TOUS LES CAFÉS
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 10 Janvier 1894

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

TOURCOING

Une adroite voleuse. — Il y a quelque temps la nommée Amélie Ville, plombre chez M. Deschamaker, horloger à Tourcoing et sous prétexte de faire raccommoder un ressort de montre, elle enleva sur le comptoir une montre et s'en alla ensuite tranquillement. Lorsque M. Deschamaker s'aperçut du vol il courut à la plaignante qui prévenant la retrouver porta plainte à la police. Amélie Nolla fut arrêtée. Bien qu'elle nie très énergiquement l'audience. Reconnaît qu'elle a été coupable et imputée, le Tribunal la condamne à deux mois d'emprisonnement.

FRETIN

Procès de Chasse. — M. Duchy, pharmacien à Lille poursuit en correctionnelle MM. Derozbaix Alexandre et Planck, cultivateur, demeurant à Fretin qui, le 15 octobre dernier, ont été pris par son garde en attitude de chasse. D'où, naturellement procès verbal.

A l'audience M. Cointrelle réclame au nom de M. Duchy à chacun des prévenus cinquante fr. de dommages-intérêts.

Mais MM. Derozbaix et Planck, nient énergiquement avoir chassé sur les chasses de M. Duchy et nient même les avoir traversés.

Les témoins à charge et à décharge sont entendus. Puis M. Vanaerdt, plaide l'acquittement en faveur de M. Derozbaix.

Le tribun l'adelire l'affaire mise en délibéré jusqu'à ce que M. Derozbaix et Planck aient fait soit parvenu.

Il remet aussi son jugement à une date ultérieure en ce qui concerne Planck.

C. DELATTE.

Cour d'appel de Douai

Le procès de « Révéil »

La Chambre des appels correctionnels a rendu son arrêt et confirmé le jugement du tribunal de Béthune, déclarant valable la citation de la Compagnie de Carfax.

Le Réveil annonce qu'il fera opposition à ce jugement rendu par défaut.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Vinoy Charles, 32 ans et Delnette Philomène, femme Vinoy, 27 ans, cabaretiers à Fontaine-au-Bois, 1 mois d'emprisonnement et 25 francs d'amende.

Parbier Désiré-Joseph, 36 ans, manœuvre à Maubeuge, vols, 6 mois d'emprisonnement. (Défaut).

Vélvandrin Louise, veuve Colin, 36 ans, ménagère à Wignehies ; Wiez Florent, 57 ans, boucher à Fépignies ; Goret Aimé, 34 ans, manœuvre à Fépignies ; Goret Joseph, 17 ans, colporteur à Sivry, pour coups et bris de clôture, chacun 25 francs d'amende.

Lacroix Jean-Baptiste, 35 ans, pedleur à Hautmont, coups et bris de clôture, 1 mois, défaut. — Bourlet Henri, 34 ans, journalier sans domicile, coups, 1 mois sur opposition.

Tous les chiens, mordus par celui de M. Dalle, ont été abattus, sauf que plusieurs moutons de la ferme Mes-enchaux.

MAUX D'ESTOMAC
Digestions difficiles, Pituites, Maladies du foie
GUÉRISON ASSURÉE
PAR LA POUDRE
Trésor de l'Estomac
de **H. COUVREUR**, *pharm.-chimiste*
Cette poudre d'une efficacité étonnante a reçu l'approbation de tous les médecins qui l'ont employée.
PRIX DE LA BOITE : **2 fr. 50**
S'adresser pharmacie COUVREUR, 20, rue Neuve, à Roubaix. 5072

Nouvelles à la Main.

Nos enfants :

— Bonjour, bébé. Votre papa est-il visible, mon petit ami ?

— Non, maman-ir, il est allé ch z le dentiste faire arranger les dents de maman ; mais maman est là !

* *

Sous la colonnade de la Bourse, entre gens d'affaires... lou jus :

— Tu m'as l'air bien préoccupé ?

— Oui. J ai di-t-rimé, le mois dernier, un gr. dividende à nos actionnaires, et, depuis lors, j'ai beau chercher, j'ne trouve p s le moyen de le leur reprendre.

BRULÉ-MARSON.

Gazette des Théâtres

Les Premières

PALAIS-LYRIQUE. — *Le roi de la patte*, pièce en trois actes de M. Georges Feydeau.

Cette fois, le Palais-Lyrique a eu une heureuse, la saison est piquante et fort bien jouée le poisson.

Le sujet de la pièce est en effet fort banal. « Jeune Bois d'Enghien doit se marier, il a un ami là à la page, nos ministres qui l'adore et qui doit se tuer en cas de trahison. Elle apprend le jour de cet ami qu'il a trouvé dans le lit d'autre femme, parmi lequel on général de l'Amérique du Sud qui possède des millions ; il en résulte, quant à la danseuse en voyant que son futur est pourvu par une maîtresse, elle le prend en haine et la estime : l'amour s'en suit et le mariage aura lieu.

C'est très simple, mais grâce à des situations comiques les et bien et à un dialogue rempli de mots drôles, souvent même spirituels, ce n'est qu'un délat de rire pour les trois actes.

Il faut féliciter Mme Dumas de merveilleux effets des accessoires. C'est ainsi qu'un glissant au carte du bouquet envoyée, le chez de notre Bonnin se trouve offrir à la divine Loudet, un bant quarpie qui était caché sous les fleurs. Il en résulte des situations fort amusantes. Une en Bouzin, ignorant qu'il a fait un joli cadeau, se voit l'objet d'attentions les plus délicates et, l'entre de cabaret, voient dans le bouquet trouvé Bouzin un rival, le poursuit avec des intentions homicides.

Elle révoire-ferrant. C'est une trouvaille. Lucette sur le point d'être quittée par son amant, au point sur le temps en coupes terrible qui met le pauvre Bois d'Enghien dans un des cas les plus incroyables jusqu'au moment où il découvre la supercherie, et, pour se venger, il joue le rôle du moins au troisième acte de cette arme de fantaisie dans une scène qui est fort bien amusante et d'une finesse bien grande.

Bois-d'Enghien est en train de s'ébiliter, on sonne : il va pour ouvrir et sort sur le palier. A ce moment arrive Bouzin, qui, ne voyant le rôle en calepon en plein sensible alors qu'il chaque jour les visiteurs peuvent en bouquetite tour dans cet état, il y a même 1 fr 10 en ancienne une note, et le cortège passe devant l'infortuné Bois d'Enghien.

Cependant Bouzin arrive, Bois-d'Enghien qui a en main le fameux revolver le braque sur Bouzin qui, affolé, commence à se déshabiller en redingote et de son pantalon.

Pendant que Bois-d'Enghien s'en revêt, Bouzin s'empare du revolver et veut, la douane de coupe, le faire restituer ses vêtements. Mais Bois-d'Enghien lui rit au nez, tire l'arme et l'éventail sort. Et c'est Bouzin qui reste en caleçon et qui bleuît des yeux quand enumérant sa poche.

On pourrait peut être objecter qu'il y a un peu du gros sel dans tout cela, mais il est si bien présenté par les acteurs que le public est loin de s'en plaindre.

L'interprétation est, en effet, parfaite.

C'est un succès et auteur comme acteurs peuvent se réjouir des applaudissements recueillis ils sont sincères.

SPECTACLES & CONCERTS

Tourcoing — Nous apprenons que le groupe d'amateurs qui a donné le 31 décembre dernier une soirée de famille, et qui a eu un succès prononcé de succès, est en instance près de M. Préfet, afin de donner une soirée en société. Cette association qui aura pour titre, *Union dramatique de Tourcoing*, est en bon bonne voie de formation. Déjà des listes de souscription se souvrent de signatures. Cette société qui a certainement un avenir plein dans une vaste importante que Tourcoing se propose de donner six soirées par an : elle n'épargnera rien pour les rendre aussi agréables que possible : elle ne demande qu'une chose, c'est d'être encouragée en rien pour atteindre le but louable auquel elle vise.

Le prix de souscription est de 6 francs pour les membres hogoraires et de 12 francs pour les membres protecteurs.

Les personnes désireuses de souscrire peuvent s'adresser chez le président M. Chimot, rue des Ursulines, chez vice-président M. Van Pechterbeke, rue St-Jacques et chez le secrétaire M. Léon Lefebvre fils, 75, rue de Guines, Tourcoing

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. — Représentations municipales subventionnées. — Troupe du Grand-Opéra de Gand (Entrées de faveur rigoureusement suspendues).

Jeudi 11 janvier 1894, grande Soirée de Gala, avec le concours de Rose Privat, contralto du Grand-Théâtre de Liège.

HÉRODIADE

Grand Opéra en quatre actes. — Musique de J. Massenet

Grand orchestre 55 instrumentistes, avec harpe. — Chœurs complets, 60 choristes. — Corps de ballets. — Costumes et décors nouveaux. — Grande mise en scène.

Prix des places : Loges et fauteuils, 5 francs — Fauteuils, 2 fr. 50 — Premières de face, 1 fr. 75 — Premières de côté, 1 fr. 25 — Deuxièmes galeries, 0,60 centimes.

Bureau de location pour les places numérotées, chez M. Jubin, place de la Liane. La joie de la représentation, le bureau sera fermé à 6 heures.

Grand-Théâtre de Lille. — Bureau à 6 h. 1/2. Rideau à 7 heures 1/2. — Jeudi 11 janvier 1894, *Werther*, drame lyrique en 3 actes, *Franciliens*, vaudeville en 3 actes.

On commencera par «Franciliens».

Etat civil de Roubaix

Du 10 janvier

Naissances. — Marie Godard, rue Soubise 104 — Thérèse Grenier, rue St-André 28 — Jules Vermeulen, rue Bouvines impasse Davenay 5 — Ernest Faret, place Trémoie 8 — Lucien Crypel, rue Fontenoy 122 — Alphonse Follet, rue St-Joseph 35 — Marie Degroote, rue de la Vigne cour Vanhove 7 — Albertine Mestrage, rue Charlemagne 17 — Germaine Roussel, rue Alsace-Lorraine 1 — Jeanne Dupont, rue Longues-Haies cour Plannemaert 16.

Décès. — Zelma Clayes, 14 mois, rue Théodore Rousseau 37 — Rachel Henri, 19 ans, rue Gérard 5 — Louis Dupissoque, 6 ans, rue Mulhouse 17 — Georgette Hemmerle, 1 an, rue Gérard 5 — Marie Dhelin, 70 ans, rue de Colmar 17 — Annette Vandenbrouck, veuve Pierre St-Leite 8 — Marie Thérèse Watteau, 23 ans, rue de l'Hommelet 10 — Auguste Boyer, 1 mois, rue Monvoisin 61 — Léon Evrard, 60 ans, rue des Longues-Haies 10 — Jules, 1 mois, rue Fontenoy 34 — Adelaïde Frogé, 75 ans, rue Philippe-le-Bon 25 — Natalie Coppe, 70 ans, rue Alma 150 c. Leclercq 6.

Etat-civil de Tourcoing

Du 10 janvier

Naissances. — Fernand Du Bois, rue Latte — Laura Marie, rue Pré de la Baille — Emile Gérine, rue Blanc-Sablon — Valentine Lefebvre, rue du Petit-Village — Fernand Cornaere, rue des Flats — Amélie Vandenschipf, rue Blanche-Porte — Emmanuel Van Hoorkerke, rue Sturbourg — Albert Piat, rue des Carliers — Blanche Levilain, rue Jean-Legrand — Christine Pattoulle, rue Chanzy — Marguerite Delbecque, rue du Clocher — Henri Evrard, rue Cadena — Alice Boisin, rue du Gaire.

Décès. — Henri Duvreux, 76 ans, rentier, rue de Lille — Céline Honoré, 11 mois, rue Croix-Rouge — Fernand Delaporte, 6 ans, rue Jean de la Cité — Juliette Scalbert, 59 ans, rue des Archers.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bureaux de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Versement. Coupons on.
Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 Janvier 1 94.

La Bourse montre de meilleures dispositions, dimanche ce qui concerne les Rentes françaises.

Le 3 0/0 gagne 10 centimes, à 97 90.

Le 4 1/2 0/0 remonte de 10 à 105 95.

L'Italien, en 5 0/0, après du début de la séance, se raffermit ensuite à 76 15.

La groupe des Sociétés de crédit a conservé son attitude ferme des journées précédentes.

La Banque de France est à 4 100.

Des achats très suivis ont porté le Crédit Foncier à 1 025, mais quelques réalisations l'ont ramené en clôture à 1,021, son cours d'hier.

On remarque encore le succès de demandes sur les Obligations foncières communes à 4 0/0.

Il est bien évident que tant que ces titres n'auront pas atteint le pair, les capitaux de placement iront s'employer ailleurs.

Le Comptoir national d'escompte s'avère sur la hausse à 545 la fixation de l'acompte sur le dividende de 1893 à distribuer en janvier courant.

Le Cr